

LA COGESTION des œuvres étudiantes MENACEE par le gouvernement

Après les menaces d'élimination des étudiants de la gestion de leur régime de Sécurité Sociale en février dernier, le gouvernement s'attaque maintenant à la cogestion des œuvres.

Le 4 novembre 1960, M. Joxe annonçait à l'Assemblée Nationale son des Œuvres. Le même soir, en séance de nuit, répondant à l'Abbé Laudrin, le ministre exprimait nettement sa volonté d'éliminer l'U.N.E.F. de cette nouvelle organisation où la cogestion ne serait plus qu'un mot vidé de sa substance.

Par simple décret, la loi de 1955 portant statut des Œuvres et établissant la cogestion serait

ainsi contournée, le Centre National n'étant pas supprimé, mais vidé discrètement de l'essentiel de ses responsabilités au profit de la Fondation.

Ainsi serait réalisé un vieux rêve : évincer les étudiants, rattacher les centres régionaux aux services du Rectorat. Tout rentrerait dans l'ordre et cette loi de 1955 ne serait plus qu'un mauvais souvenir.

Les structures actuelles :

LES Œuvres Universitaires et Scolaires regroupent sous l'égide d'un Centre National, les Centres Régionaux des Œuvres (C.R.O.U.S.)

de chaque Académie.

Le C.R.O.U.S. gère les cités et restaurants universitaires, élabore des programmes de construction, distribue par l'intermédiaire de son service social, les allocations du Fonds de Solidarité Universitaire, les bourses de vacances d'été et d'hiver, aide les étudiants étrangers par son Service d'Accueil, met les étudiants en contact avec l'industrie par le Centre de Liaison Etudiant-Entreprise.

Dans les statuts actuels (loi de 1955), les Centres des Œuvres sont gérés par des Conseils d'administration où siègent les étudiants nommés parmi les

membres des Associations les plus représentatives.

Au Centre régional, le Conseil d'administration est présidé par le Recteur et comprend quatorze membres, dont huit sont fonctionnaires de l'administration, trois sont nommés sur une liste de personnalités présentée par l'A.G.E., enfin, trois membres du bureau de l'A.G.E.N. dont l'un représente plus particulièrement les grandes écoles.

Au Centre National, le Conseil d'administration est présidé par le ministre de l'Education Nationale (ou son représentant). Il comprend vingt-deux membres, dont six représentants étudiants qui sont : quatre membres du bureau de l'U.N.E.F., le Président de l'U.G.E. et le Président de la M.N.E.F. (mutuelle), et cinq personnalités présentées par l'U.N.E.F. Ces personnalités travaillant effectivement avec les étudiants, il existe ainsi au C.N.O. une sorte de parité étudiants-administration qui facilite la cogestion.

Cette cogestion implique une collaboration courante. Elle implique que l'on accepte que les étudiants aient un rôle à jouer dans la résolution de leurs problèmes.

La cogestion n'est pas une contestation des compétences techniques des administrateurs. Elle sous-entend simplement que « l'usager » des Œuvres universitaires ait son mot à dire dans l'orientation de cet organisme. C'est une reconnaissance de la capacité propre de l'étudiant à rechercher des solutions à ses problèmes. Il n'est plus devant une administration toute puissante comme un mineur, un assisté, mais comme un être responsable.

La cogestion est un effort de décentralisation et de démocratisation. Par le contact qu'elle réalise entre l'étudiant et l'administrateur, elle permet d'éviter une sclérose de la gestion et provoque une attention soutenue aux problèmes nouveaux.

Cette cogestion des Œuvres

représente un premier pas vers la cogestion de l'Université. C'est là aussi un aspect important du problème. Elle permet de faire la preuve que les étudiants peuvent avoir un rôle utile auprès des administrateurs et des universitaires,

"Une certaine organisation soi-disant corporative..."

M. Joxe à l'époque ministre de l'Education Nationale, lors du débat sur le budget à l'Assemblée, le vendredi 4 novembre 1960, déclencha l'offensive contre la cogestion des Œuvres en déclarant :

Je vais prochainement créer la Fondation Nationale des Œuvres en faveur, non seulement des étudiants, mais également des enseignements post-scolaires et de la promotion sociale.

A cette fondation seront apportées, non seulement, les ressources ordinaires du budget, mais encore un certain nombre de ressources supplémentaires telles que, par exemple, certains droits universitaires et aussi des dons. De grandes institutions sont prêtes à y participer. Quand j'aurai recueilli ces sommes, qu'en ferais-je ? Je construirai et engagerai l'avenir sur des périodes assez longues (applaudissements).

Cette fondation — je parle d'une fondation ayant un but bien défini — pourra contracter les emprunts nécessaires édifier, non plus ces cités universitaires auxquelles les étudiants renoncent et auxquelles je renonce délibérément, mais des maisons pour les étudiants, des restaurants et surtout des Centres d'accueil et de repos qui doivent leur être propres. Quand je parle des étudiants, je prends ce terme dans son acception la plus large ».

En séance de nuit, le ministre répondant à M. l'abbé Laudrin, situe son souci de réforme dans son vrai contexte : rejeter l'U.N.E.F.

Après avoir déclaré que sa politique à l'égard « d'une « certaine » organisation soi-disant corporative — comme si la jeunesse était un métier » —

n'avait pas changé, M. Joxe expliqua :

« Je cherche donc la jeunesse partout où elle est et non pas dans ses minorités organisées.

Je cherche en ce moment, par exemple, à soutenir, partout où ils existent les Centres qui s'occupent des Œuvres universitaires. Dans toutes les Académies, dans toutes les villes de Facultés, demain, de tels organismes devront s'occuper de toutes les questions d'habitation, de logements de santé, le cas échéant, des restaurants, des lieux de réunion, de repos, éventuellement, des sports. Or, à la tête de tous ces Centres, je placerai une fondation nationale qui sera administrée par eux et par l'Etat.

Conçue comme peut l'être l'Œuvre de la Croix-Rouge, cette fondation devra susciter la collaboration entre tous les étudiants, le pouvoir et les administrations. L'émulation, la coopération, que nous saurons créer, rassemblera la jeunesse ».

Le ministre feint volontairement d'ignorer l'existence du Centre National des Œuvres et des Centres régionaux, établissements publics créés par la loi. Ces centres sont compétents pour la jeunesse universitaire et scolaire, et les étudiants de la promotion supérieure du travail sont, par eux, pris en charge. Le Centre National des Œuvres est compétent pour recevoir dons et subventions et contracter des emprunts. Enfin, les étudiants participent déjà à la gestion des Œuvres.

Ainsi, ce projet de Fondation semble à priori n'apporter rien de nouveau Mais cette volonté d'ignorer, dans le discours, l'existence des structures actuelles des Œuvres est pour le moins suspecte.

Le ministre parle de ressource supplémentaire apportée par certains droits universitaires. Veut-on maintenant lever un impôt spécial sur les étudiants ?

Le ministre dit aussi que cette Fondation recevrait des dons et que de grandes institutions sont prêtes à y participer. Comment se fait-il

que ces généreux mécènes n'aient pas encore offert leurs présents au C.N.O. ? Peut-être attendent-ils qu'on leur fasse une petite place au sein du Conseil d'Administration, afin de surveiller l'emploi de leurs libéralités. Et puis, ces grandes institutions que M. le Ministre se garde bien de nommer, pourraient bien faire valoir leurs préférences. Un peu de reconnaissance, voyons, messieurs les Etudiants.

Et de fil en aiguille... nous ne voulons pas de cela ; les étudiants doivent rester libres tout au long de leurs études et ne devoir à aucune « institution » ses moyens d'existence. En tant que jeune travailleur intellectuel, l'étudiant a droit à des conditions de vie décentes, et il est du devoir de l'Etat de les lui assurer.

Quant aux Centres régionaux des Œuvres, le ministre donne une curieuse délimitation de leurs compétences : à l'avenir, ils devront s'occuper de santé et, éventuellement, pris en charge par la médecine préventive universitaire, la mutuelle et les associations sportives étudiantes. Est-ce un nouveau moyen de démolir la Mutuelle des Etudiants et d'ôter aux étudiants la gestion de leur Sécurité Sociale ?

Et puis, les nouveaux Centres régionaux ne s'occuperaient des restaurants que « le cas échéant ». Cela signifie-t-il qu'à l'avenir on confiera la gestion des restaurants à des entreprises privées ?

Certes, M. le Ministre n'ignore pas ce qu'il feint d'ignorer. Il connaît bien l'existence du Centre National des Œuvres et de la loi de 1955

qui institua la cogestion.

Mais le rythme des constructions est trop lent. Dans sept ans, le nombre des étudiants aura doublé. Et faute de crédits suffisants, les Œuvres construisent! peu. En 1961, il faudrait construire pour 20 milliards de cités et de restaurants. Le budget que M. Joxe présentait n'en accorde que 5. Le ministre des Finances refuse au C.N.O. le droit d'emprunter. N'importe comment, il ne faut pas se leurrer, si les cités sont construites sur emprunt, ou bien les loyers doubleront, ou bien l'Etat paiera les annuités, ce qui ne changera rien. Et si les loyers, doublent, il faudra bien donner à l'étudiant le moyen de le payer par une allocation logement ou, pourquoi pas, une véritable allocation d'études. Devant une telle situation, l'U.N.E.F. a pris position. Le choix du gouvernement de poursuivre la guerre en Algérie est une des causes, sinon la plus importante, de l'insuffisance notoire des crédits attribués à l'Education Nationale. La position de l'U.N.E.F. pour la paix négociée n'a pas plu au gouvernement. Mais il appartient aux instances de l'U.N.E.F. seules de délimiter ses positions en fonction de ses statuts et chartes.

Evincer l'U.N.E.F. ?

A travers l'U.N.E.F., c'est l'étudiant qui est visé, c'est la revendication d'être responsable de la gestion de ses moyens de vivre qui est étouffé. Car, que signifie la cogestion étudiante dans la Fondation

définie par M. Joxe ? Trois ou quatre étudiants parmi une quarantaine de membres ? Choisis par qui ?

Car le but poursuivi par M. Joxe est clair : évincer l'U.N.E.F., parce que l'on s'est aperçu que les représentants de l'U.N.E.F. entendaient jouer réellement le jeu de la cogestion.

Or, seules l'U.N.E.F. et l'U.G.E. sont en mesure d'assumer une représentation réelle de l'ensemble des étudiants. Les administrateurs des Œuvres sont liés par les décisions des A.G.E. de l'U.N.E.F., et au plan régional, ils sont liés par les décisions des représentants des Corpos. Ils refusent de prendre des positions personnelles. Ils ne conçoivent la cogestion que comme une discussion préalable entre les responsables étudiants. Pris isolément, un administrateur étudiant viendrait rapidement à la technocratie. Il n'apporterait plus rien d'original avec lui.

La revendication essentielle du syndicalisme étudiant : la reconnaissance du statut de jeune travailleur intellectuel qui a DROIT à des conditions de vie décentes est, une fois de plus, bafouée et l'étudiant ramené au rang d'assisté.

En mars dernier, la tentative du gouvernement d'enlever à la Mutuelle la gestion de la Sécurité Sociale étudiante a échoué devant la position ferme de l'U.N.E.F. et de la Mutuelle.

Une fois de plus, la fermeté des étudiants devra faire reculer le gouvernement.

C. D.